



Le 30 novembre 2023

M. Claude Doucet
Secrétaire général
Conseil de la radiodiffusion
et des télécommunications canadiennes (CRTC)
Ottawa (Ontario) K1A 0N2

Objet : Rapport sur le Fonds de nouvelles locales indépendantes - Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2016-224

Bonjour monsieur Doucet,

Télé Inter-Rives vous fait parvenir son rapport pour l'année 2022-2023 concernant le Fonds pour les nouvelles locales indépendantes (FNLI), qui est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2017 et dont l'objectif est de soutenir la production de nouvelles et d'information qui reflètent la réalité locale par les stations de télévision privées indépendantes.

Dans la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2016-224, le Conseil a annoncé la création de ce fonds en raison de la fragilité financière des stations de télévision locales privées et de l'importance de maintenir la viabilité de leurs services des nouvelles qui sont la source d'information locale la plus appréciée des Canadiens tel que mentionné dans le rapport du CRTC, Parlons télé.

Les trois (3) stations de télévision locales de Télé Inter-Rives ont bénéficié du soutien financier du FNLI au cours de l'année de programmation 2022-2023, ce qui leur a permis de maintenir l'ensemble des dépenses de leur production de nouvelles de reflet local de catégorie 1.

En ce sens, le FNLI procure à la télévision indépendante canadienne un support absolument essentiel pour assurer le maintien, la haute qualité des productions de nouvelles locales et une éthique journalistique pour assurer une couverture professionnelle en région. De plus, devant la multiplication "fausses nouvelles" particulièrement sur les réseaux sociaux, la population de nos régions doit continuer à avoir accès prioritairement à des sources fiables et de qualité, en qui elle peut avoir confiance.

Pour l'année de programmation 2022-2023, Télé Inter-Rives s'est vu attribuer 13,74% du Fonds de nouvelles locales indépendantes (FNLI) administré par l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR). Cette contribution du FNLI a été entièrement réinvestie dans le budget des dépenses des nouvelles locales des trois (3) stations de télévision de Télé Inter-Rives.

Le tableau qui suit vous indique le total des heures hebdomadaires en nouvelles locales réalisé par chacune de nos stations au cours de l'année 2022-2023.

NOUVELLES LOCALES

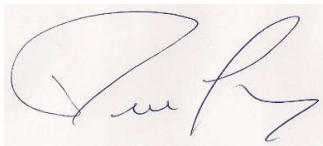
STATIONS	FNLI %	Nouvelles reflet local cat.1 2022-23	Engagements CRTC au 31 août 2023 Programmation locale
CIMT-DT	6,31%	7h42	5h00
CHAU-DT	3,44%	8h14	5h00
CFTF-DT	3,99%	5h36	5h00
TOTAL	13,74 %	21h32	15h00

Les stations de Télé Inter-Rives sont présentes dans l'Est-du-Québec et au Nouveau-Brunswick, principalement dans les marchés étendus de Rivière-du-Loup, Carleton, Rimouski-Matane-Sept-Îles ainsi qu'aux Îles-de-la-Madeleine.

Dans la décision de radiodiffusion CRTC 2023-353, le CRTC a renouvelé les licences des stations de Télé Inter-Rives jusqu'au 31 août 2028 soit pour une période de 5 ans. Le Conseil mentionne que cette approche reconnaît que les services des stations de Télé Inter-Rives évoluent dans un environnement qui change rapidement.

En ce sens, le FNLI constitue un soutien financier dont ne pourraient se passer les stations CIMT, CHAU, et CFTF afin de continuer à bien desservir leurs diverses communautés en offrant des nouvelles de reflet local que des milliers de personnes écoutent quotidiennement et qui les éclairent sur divers enjeux de nos régions.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous accorderez à notre rapport et veuillez accepter nos meilleures salutations.



Pierre Harvey
Directeur Télé Inter-Rives Itée